



# Risques

*Les bons réflexes*

# MAJEURS

- Inondation
- Mouvements de terrain
- Transport de matières dangereuses
- Intempéries

Document  
d'Information Communal  
sur les  
**RISQUES MAJEURS**





Jean-Jacques Filleul,  
maire de Montlouis-sur-Loire,  
président de la Communauté  
de communes  
de l'Est Tourangeau.

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) que vous tenez entre vos mains s'inscrit dans une démarche d'information préventive des Montlousiennes et Montlousiens. L'objectif est d'amener chacun d'entre nous à prendre conscience des risques majeurs auxquels il peut être exposé, et de le rendre ainsi moins vulnérable. En effet, le DICRIM décrit les actions de prévention et de sauvegarde mises en place par la Ville de Montlouis-sur-Loire afin de réduire l'impact de chaque risque majeur sur les personnes, les biens et l'environnement. Mais il a également pour but d'informer sur les consignes de sécurité à respecter pour se protéger en cas de crise.

D'autre part, les réponses dans l'urgence aux événements majeurs doivent avoir été préparées et c'est pourquoi la collectivité doit s'organiser en élaborant un Plan Communal de Sauvegarde

(PCS). Ce plan a pour but d'organiser l'équipe municipale et les services de la ville, et de mettre en place les mesures de sauvegarde des personnes et des biens : alerte, mise à l'abri, assistance, ravitaillement, etc. Par ailleurs, dans chaque école sont mis en place des Plans Particuliers de Mise en Sécurité (PPMS), élaborés en concertation avec la municipalité.

Bien qu'un événement d'ampleur soit relativement peu probable à Montlouis-sur-Loire, nul ne peut supprimer les risques majeurs et c'est pourquoi une véritable conscience du risque est nécessaire. Nous vous encourageons donc à lire attentivement, et à conserver à portée de main, ce document que nous avons voulu le plus simple et pratique possible.



Martine Salmon,  
maire-adjointe chargée de la sécurité,  
conseillère régionale.

## SOMMAIRE

Inondation

Mouvement de terrain

Transport de matières dangereuses

Intempéries

Consignes en cas d'alerte

page 3 à 5

page 6 à 7

page 8 à 9

page 10 à 11

page 12

## LE RISQUE MAJEUR : EXPLICATIONS

L'existence d'un risque majeur, communément appelé "catastrophe", est lié :

- ✓ d'une part à la présence d'un événement, qui est la manifestation d'un phénomène naturel ou lié aux activités de l'homme, et qu'on appelle l'aléa.
- ✓ d'autre part à l'existence d'enjeux, qui représentent l'ensemble des personnes et des biens pouvant être affectés par ce phénomène.

Cet événement est caractérisé par une fréquence faible (il se produit si peu souvent que l'on oublie de se préparer à son retour...) et une gravité importante (conséquences lourdes à supporter par la population car touchant des enjeux importants).

Et pourtant... pour le risque naturel notamment, on sait que l'avenir est écrit dans le passé : là où une rivière a débordé, là où la terre a tremblé, là où les laves ont coulé, on sait que d'autres inondations, séismes ou éruptions volcaniques pourront survenir.



Exemple : le risque inondation.

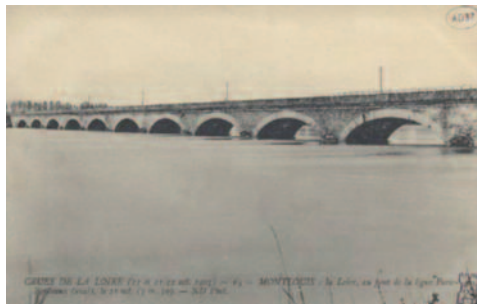
## LE RISQUE D'INONDATION

En France, le risque inondation concerne une commune sur trois, à des degrés divers : deux millions de riverains sont concernés. Les inondations sur la commune de Montlouis-sur-Loire correspondraient à des inondations de plaine et peuvent être dues :

✓ à une infiltration ou un débordement des eaux du Cher. En cas de très fortes crues de la Loire la

submersion de la digue voire sa rupture reste possible, les eaux envahiraient alors le val protégé du domaine ;

✓ à une remontée de la nappe phréatique, ce phénomène ayant lieu lorsque la crue est longue. La nappe phréatique et le cours d'eau tendent naturellement à équilibrer leur niveau.



Octobre 1907 : La Loire en crue au pont de chemin de fer.



Mai 2001 : Montée des eaux du Cher entre Montlouis et Vézetz.

### D'où viennent les crues ?

**Les crues à l'origine des inondations sur le bassin de la Loire peuvent être de trois types :**

✓ **les crues océaniques** : ce sont les plus fréquentes. Elles sont provoquées par des fronts pluvieux venant de l'océan ;

✓ **les crues cévenoles** : ce sont les plus brutales. Elles résultent de précipitations orageuses d'origine méditerranéenne qui surviennent en général à l'automne ou plus rarement au printemps ;

✓ **les crues mixtes** : c'est la conjonction d'une crue cévenole et d'une crue océanique, qui se traduit par une montée des eaux généralisée sur l'ensemble du bassin de la Loire. Elles sont les plus redoutables pour la Loire moyenne.

### Les plus grandes crues de la Loire

Date	Cote à l'échelle de crue du pont Wilson de Tours
Juin 1856	7,58 m
Octobre 1846	7,17 m
Novembre 1789	6,60 m
Septembre 1866	6,58 m
Décembre 1825	6,20 m
Octobre 1872	5,69 m
Octobre 1907	5,61 m
Juin 1835	5,47 m
Janvier 1823	5,07 m
Janvier 1982	3,82 m
Décembre 2003	3,40 m
Décembre 1981	3,34 m
Mai 1983	3,18 m

Au siècle dernier, la vallée de la Loire a connu des inondations catastrophiques dues aux crues de 1846, 1856 et 1866. La Loire et le Cher ont alors occupé leur lit majeur, inondant la vallée d'un coteau à l'autre. Pour la crue de 1856, considérée comme la plus forte crue observée, la hauteur maximale aux échelles de crues a atteint 8,02 m à Amboise, 7,52 m à Tours et 7,10 m à Montlouis-sur-Loire.

La dernière crue significative, mais sans rupture de digue, qu'ait connue la région date de 1907 avec une hauteur d'eau de 6,19 m à Amboise. Depuis, aucune autre crue de cette ampleur n'ayant été à déplorer, la notion de risque a peu à peu été oubliée. Mais une crue toute aussi importante peut encore arriver.

### L'annonce des crues

En Indre-et-Loire, l'annonce des crues est assurée par la DIREN Centre (Direction régionale de l'environnement), basée à Orléans. Le réseau CRISTAL (Centre régional informatisé par système de télé-mesures pour l'aménagement de la Loire) permet à la DIREN de surveiller en permanence l'ensemble des 242 stations de mesures des niveau et débit de la Loire et de ses affluents.

Les stations les plus proches de Montlouis-sur-Loire sont situées à Tours, au pont Mirabeau pour la surveillance de la Loire, et au pont Saint-Sauveur pour celle du Cher.

Dès que le cours d'eau atteint un certain seuil, la mairie de Montlouis-sur-Loire est alertée et peut alors anticiper l'inondation. Si la cote est trop haute, le Maire alerte la population et déclenche le Plan Communal de Sauvegarde (lire l'édito en page 2).

### BON A SAVOIR

Toute information sur l'évolution de la crue pourra être obtenue en composant le 0 821 80 21 37 (serveur vocal de la Préfecture d'Indre-et-Loire) ou le 0 825 15 02 85 (serveur vocal de la Direction régionale de l'environnement) ou en consultant le site Internet : [www.vigicrues.ecologie.gouv.fr](http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr)

### UN PEU D'HISTOIRE

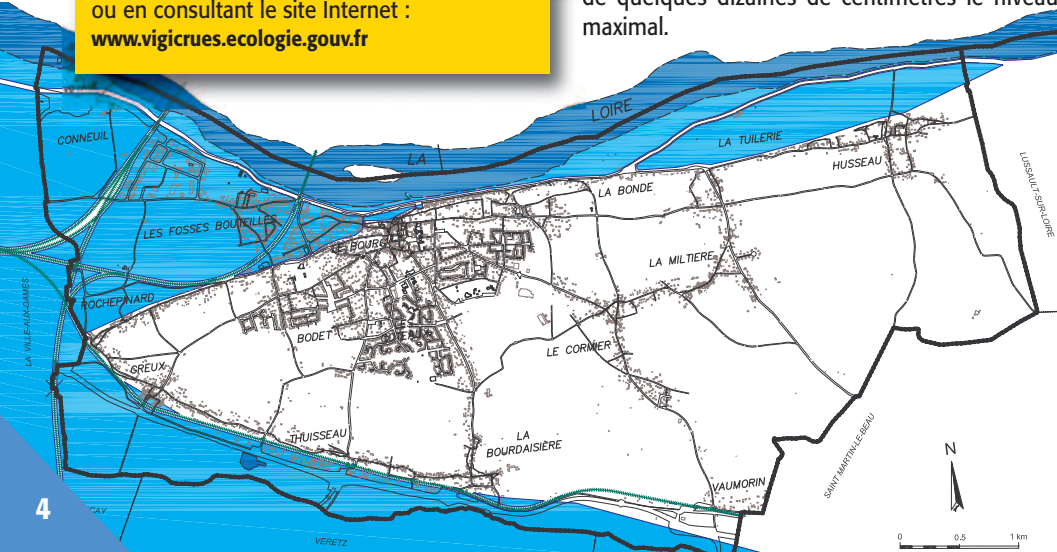
Pour limiter le risque d'inondation, des levées ont été édifiées, à partir du XIII<sup>ème</sup> siècle, sur la majeure partie du cours de la Loire moyenne. Les déversoirs ont été aménagés dans les levées, à la suite des crues de 1709, 1711, 1846, 1856 et 1866, pour réduire le risque de rupture en dérivant dans le val une partie du débit de la crue dès que son niveau dépasse un seuil. Un programme de renforcement des levées a été engagé en 1970 et se poursuit encore aujourd'hui.

### La maîtrise de l'urbanisation

Le Plan local d'urbanisme (anciennement POS) intègre les dispositions du Plan de Prévention des Risques d'Inondation qui définit les conditions d'urbanisation dans les zones inondables (interdiction de construire, prescriptions particulières...)

### L'aménagement de la Loire

Les levées de la Loire constituent la première protection contre les inondations : elles sont surveillées et renforcées pour améliorer leur résistance aux crues. Le barrage de Villerest, situé sur la Loire en amont de Roanne, permet de réduire le débit maximal des crues en Loire moyenne et d'abaisser de quelques dizaines de centimètres le niveau maximal.





## Consignes de sécurité : comment l'alerte est-elle donnée ?

✓ l'alerte est donnée par haut parleur, en porte à porte, et via le système de messagerie SMS de masse.

# Que faire ?

### Avant...

- ✓ Montez ou surélevez le mobilier
- ✓ Arrimez les cuves de fioul
- ✓ Mettez les produits toxiques hors d'atteinte
- ✓ Faites une réserve d'eau potable et d'aliments



- ✓ Informez-vous de la montée des eaux (radio à pile, mairie...)

- ✓ Mettez les animaux à l'abri



- ✓ Préparez l'évacuation

### Pendant...

- ✓ Fermez les portes, fenêtres, soupiraux et aérations
- ✓ Coupez le gaz et l'électricité
- ✓ Montez à l'étage (sans utiliser d'ascenseur)
- ✓ Suivez les consignes des autorités
- ✓ Ne traversez pas les zones inondées



### Après...

- ✓ Aérez et désinfectez soigneusement les pièces
- ✓ Ne rétablissez l'électricité qu'après le contrôle sur une installation sèche (la faire contrôler par un professionnel)
- ✓ Chauffez les pièces
- ✓ Faire l'inventaire des dommages
- ✓ Alertez votre assurance
- ✓ Déclarez vos dommages auprès des services de la mairie

93.6

98.7

### RESTEZ BRANCHÉS !

Pour suivre les consignes données par les autorités, écoutez sur une radio à pile, les stations suivantes :

**France Bleu Touraine : 98.7 MHz (FM)**

**Radio Béton : 93.6 MHz (FM)**

**Service SMS Ville de Montlouis**

## Qu'est-ce qu'un mouvement de terrain ?

Les mouvements de terrain concernent l'ensemble des déplacements du sol ou du sous-sol, qu'ils soient d'origine naturelle ou anthropique (occasionnés par l'homme).

Les mouvements de terrain peuvent être lents et continus (affaissements, retraits et gonflements d'argile, glissements de terrain...) ou rapides et discontinus (effondrements de cavités souterraines, écoulements et chutes de pierres...).

## Le risque de mouvements de terrain à Montlouis

Ce risque de mouvement est lié à la présence d'escarpements importants et d'un très important sous-cavage, développé dans le tuffeau jaune et dans la craie de Villedieu au Cormier. Pour le seul coteau Nord, entre le bourg et La Barre, ont été recensées plus de 700 caves. En plus des caves du coteau, d'autres caves ont été creusées au niveau du bourg et des différents hameaux, tels qu'à La Miltière et au Cormier.

## La prévention du risque de mouvements de terrain

La prévention du risque de mouvements de terrain passe avant tout par la surveillance des zones à risque, notamment à la suite d'épisodes pluvieux ou de gel importants.

Il est par ailleurs essentiel pour chaque propriétaire d'entretenir le coteau et les cavités : purge régulière des blocs instables, nettoyage de la végétation, aération des caves...

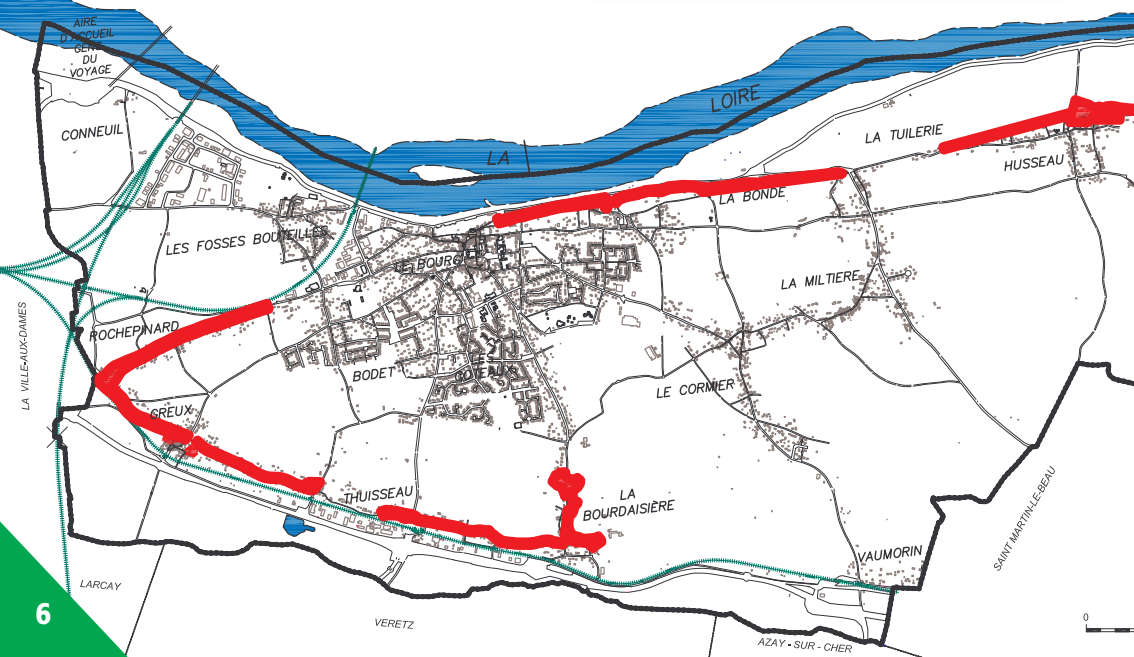
### DIAGNOSTIC DE STABILITE

Il est possible de faire procéder à une expertise par un géologue mandaté par le syndicat Cavités 37\*. La ville de Montlouis-sur-Loire adhère au syndicat et prend à sa charge une partie du coût du diagnostic, le reste restant à la charge du propriétaire. Le géologue expert établit ainsi un "bilan santé" de la roche, évalue les risques éventuels et préconise conseils techniques et actions à mettre en œuvre.

**Pour toute demande, adressez-vous en mairie.**

\*Cavités 37 : Syndicat intercommunal pour la surveillance des cavités et masses rocheuses instables d'Indre-et-Loire.

## Zones à risque de mouvements de terrain



## Consignes de sécurité

# Que faire ?

### Avant...

- ✓ Informez-vous des risques encourus et des consignes de sauvegarde
- ✓ Entretenez votre cave ou votre coteau
- ✓ Faites réaliser un diagnostic de stabilité par le syndicat Cavités 37



### Pendant...

- ✓ Fuyez latéralement et mettez-vous à l'abri
- ✓ Ne revenez pas sur vos pas
- ✓ Ne rentrez pas dans un bâtiment endommagé



### Après...

- ✓ Restez éloigné de la zone dangereuse
- ✓ Fermez le gaz et l'électricité
- ✓ Informez les autorités
- ✓ Évaluez les dégâts et les dangers



## Quelques mouvements de terrain qui ont marqué Montlouis...

Date	Lieu-dit	Type de mouvement	Dégâts
21 mars 1830	Le Bas Rocher	Eroulement (sur 25 m de large et 18 m de haut)	2 caves, 1 chemin détruits et 1 maison endommagée
Janvier 1844	Le Bas Rocher	Eroulement du coteau	1 écurie détruite
Octobre 1845	Quai Albert Baillet	Eroulement (débris s'étalant sur 500 m <sup>2</sup> )	3 caves détruites
Juillet 1930	Route de Bondésir	Glissement de terrain ("éboulement de terre")	Voirie partiellement encombrée
14 mars 1945	Le Bas Rocher	Eroulement de 15 à 20 m <sup>3</sup>	15 à 20 m <sup>3</sup> de terre et de pierraille
29 mars 1964	Le Bas Rocher	Effondrement	Toit d'une cave et de son entrée
29-30 août 1977	Quai Albert Baillet Le Bas Rocher	Eroulement	Quelques m <sup>3</sup> de terre, de blocs
16 avril 1981	Le Bas Rocher, sentier touristique (Trou Colas)	Eroulement (3000 à 5000 m <sup>3</sup> ) par effondrement de caves sous-jacentes	Hangar partiellement détruit, 2 maisons menacées et 1 sentier coupé
31 janvier 2000	Le Bas Rocher (sentier du Trou Colas)	Effondrement de 300 m <sup>3</sup> de matériaux (sur 10 m de large et 7 m de haut)	1 habitat troglodytique entièrement détruit





## De quoi parle t'on ?

Le transport de matières dangereuses ne concerne pas que les produits hautement toxiques, explosifs ou polluants. Il concerne également tous les produits dont nous avons régulièrement besoin comme les carburants, le gaz, les engrais (solides ou liquides), et qui, en cas d'événement, peuvent présenter des risques pour les populations ou l'environnement.



communal : un oléoduc acheminant des produits pétroliers arrivant du Havre via Paris et Orléans, et un gazoduc acheminant du gaz naturel sous haute pression.

## Mesures de prévention et de protection

Le transport de matières dangereuses est régi par une réglementation rigoureuse. Les mesures de prévention portent sur la formation des personnels concernés, la construction de citernes ou de canalisations selon des normes établies avec des contrôles stricts, l'application de règles de circulation, l'identification et la signalisation des produits dangereux transportés, des modalités d'autorisation des travaux au voisinage des canalisations de transport.

En cas d'accident, les sapeurs-pompiers, appuyés par une cellule mobile d'intervention chimique et d'une cellule mobile d'intervention radiologique, procèdent à des mesures de détection et de protection des personnes et des biens. Si l'accident est particulièrement grave, la Préfecture déclenche le plan d'urgence Transport de Matières Dangereuses ainsi que le plan ORSEC, qui prévoient l'organisation des services de secours à une plus grande ampleur.

## Le risque lié au transport de matières dangereuses à Montlouis

La ville de Montlouis-sur-Loire est concernée par le risque de transport de matières dangereuses par voie ferrée de par l'activité de la gare de triage de Saint-Pierre-des-Corps. L'emprise totale de la gare de triage est de l'ordre de 177 hectares et s'étend sur 5,4 km. Outre le tri des wagons de la région de Tours, la gare de triage effectue aussi des opérations de tri de wagons des régions SCNF de Nantes, Rennes, Limoges, Bordeaux. Les wagons transitant par ce site concernent 4 grandes familles de matières dangereuses : les produits pétroliers, les produits chimiques, les gaz liquéfiés et les gaz fortement réfrigérés. Le site accueille également des wagons transportant des matières explosibles et des matières radioactives.

Les convois partant de la gare de triage de Saint-Pierre-des-Corps empruntent deux lignes transitant par Montlouis-sur-Loire : la ligne Tours-Orléans et la ligne Tours-Vierzon.

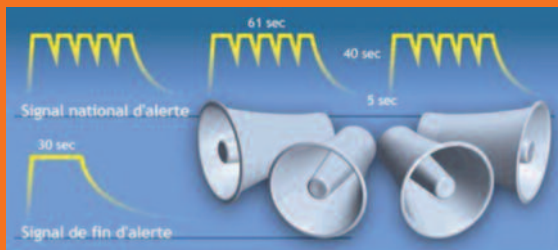
Par ailleurs, deux pipelines traversent le territoire





## Consignes de sécurité : comment l'alerte est-elle donnée ?

- ✓ par la sirène située sur le toit de la caserne des pompiers. Elle émet le signal d'alerte national (voir schéma ci-contre)
- ✓ via le système de messagerie SMS de masse



# Que faire ?

### Avant...

Savoir identifier un convoi de matières dangereuses : les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transport (voir illustration ci-dessous) permettent d'identifier le ou les risques générés par la ou les matières transportées

Eloignez-vous des portes et fenêtres.

### ✓ En cas de fuite d'un liquide toxique :

Ne touchez pas le produit répandu.  
Rincez-vous en cas d'irritation.

### Pendant...

#### ✓ Si vous êtes témoin d'un accident :

Donnez l'alerte aux sapeurs-pompiers (18 ou 112) et à la police ou la gendarmerie (17 ou 112) en précisant le lieu exact de l'accident et en donnant une description du sinistre.

Ne déplacez pas les victimes (sauf en cas d'incendie). Ne provoquez ni flamme, ni étincelle.

### Après...

Si vous vous êtes mis à l'abri, aérez le local à la fin de l'alerte.

### ✓ En cas de présence d'un nuage toxique :



Fuyez perpendiculairement au vent.



Enfermez-vous dans le bâtiment le plus proche.



Bouchez les entrées d'air et stoppez la ventilation.

### Panneaux et pictogrammes apposés sur les unités de transport.



# LE RISQUE D'INTEMPERIES

## Quels sont ces risques ?

Ces risques comprennent tous les phénomènes météorologiques dangereux. On retrouve parmi eux :

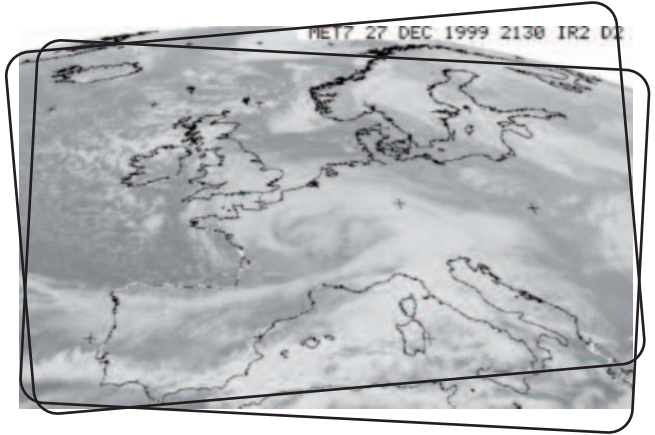
- ✓ les vents violents (tempête)
- ✓ les fortes précipitations
- ✓ les orages
- ✓ la neige et le verglas

## Comment le risque est-il géré ?

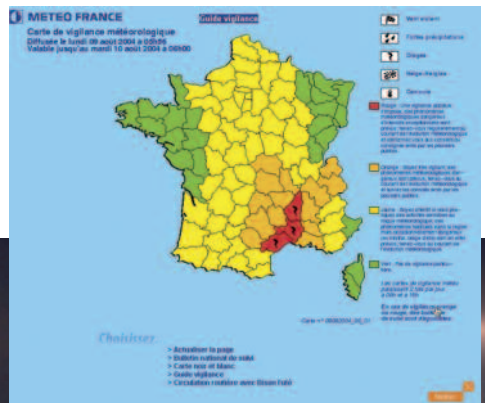
Chaque jour, Météo France émet des bulletins météo sur lesquels on trouve une carte de vigilance qui identifie les dangers météorologiques dans chaque département. Cette carte est réactualisée deux fois par jour à 6h et 16h (cette information est disponible sur le site [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)). Lorsqu'un changement notable intervient, elle peut être réactualisée à tout moment.

Le danger menaçant est présenté à l'aide de quatre couleurs (vert, jaune, orange et rouge) selon la situation météorologique, et d'un pictogramme précisant le type de phénomène prévu :

- ✓ **la couleur verte**, qui n'appelle pas de vigilance particulière
- ✓ **la couleur jaune**, qui signale des phénomènes occasionnellement dangereux mais habituels pour la saison pouvant provoquer des dégâts localisés



- ✓ **la couleur orange**, qui signale des phénomènes dangereux de forte intensité pouvant provoquer des dégâts importants
- ✓ **la couleur rouge**, qui signale des phénomènes très dangereux d'intensité exceptionnelle pouvant provoquer des dégâts catastrophiques.



## Consignes de sécurité : comment l'alerte est-elle donnée ?

- ✓ via le système de messagerie SMS de masse
- ✓ par un affichage dans les lieux publics
- ✓ sur le site Internet de la ville de Montlouis
- ✓ sur le panneau d'informations municipales sur la façade de la mairie

# Que faire ?

## ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES



### Orages, tempêtes, fortes précipitations

✓ Rangez ou fixez les objets susceptibles d'être emportés par le vent



✓ Ne vous abritez pas sous les arbres mais dans un bâtiment en dur



✓ Fermez les portes et volets



✓ Coupez l'électricité



✓ Ecoutez la radio et suivez les consignes

✓ N'intervenez pas sur les toitures

### Neige, verglas

✓ Protégez vos canalisations d'eau contre le gel

✓ Évitez ou préparez vos déplacements

✓ Prévoir couvertures, vêtements chauds et provisions en cas de déplacement indispensable

✓ Eteignez votre moteur si vous êtes bloqué dans votre véhicule pour éviter les intoxications à l'oxyde de carbone et attendez les secours

### **Contacts utiles pour se tenir informé de la situation**

#### **Serveur vocal de la Préfecture**

**d'Indre-et-Loire : 0 821 80 20 37**

**France Bleu Touraine : 98.7 MHz (FM)**

**Radio Béton : 93.6 MHz (FM)**

#### **Pour les règles pratiques de circulation**

**en hiver : [www.route.equipement.gouv.fr](http://www.route.equipement.gouv.fr)**

#### **Pour l'état des routes :**

**[www.bison-fute.equipement.gouv.fr](http://www.bison-fute.equipement.gouv.fr)**

#### **Centre d'Information Routière :**

**08 26 02 20 22.**



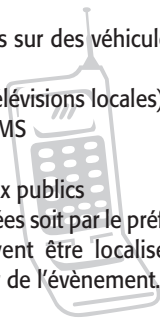
# L'ALERTE

L'alerte a pour but d'annoncer de manière massive un danger imminent, afin de pouvoir prendre toutes les mesures de protection adaptées.

L'alerte peut-être donnée par différents moyens de communication, selon les types de situations :

- ✓ la sirène située sur le toit de la caserne des pompiers
- ✓ les haut-parleurs, situés sur des véhicules municipaux
- ✓ les médias (radios et télévisions locales)
- ✓ l'alerte de masse par SMS
- ✓ le porte-à-porte
- ✓ l'affichage dans les lieux publics

Ces alertes sont déclenchées soit par le préfet, soit par le maire. Elles peuvent être localisées ou générales selon l'ampleur de l'évènement.



## Comment s'inscrire à l'alerte SMS

Pour recevoir gratuitement sur votre portable des informations, remplissez le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville : [www.ville-montlouis-loire.fr](http://www.ville-montlouis-loire.fr) rubrique "Gardez le contact" ou remplissez le formulaire papier disponible à l'accueil de la mairie. Vous recevrez les éléments suivants : ALERTES - alerte vigilance météo; alerte concernant les crues de la Loire ou du Cher - risques spéciaux à Montlouis.

# EN CAS D'ÉVÉNEMENT MAJEUR

## Quel que soit le risque, 4 consignes à respecter



✓ **Mettez-vous à l'abri**



✓ **Écouter la radio France Bleu Touraine 98.7 FM**



✓ **N'allez pas chercher vos enfants à l'école : les enseignants connaissent les consignes de sécurité et s'occupent d'eux jusqu'à la fin de l'alerte.**



✓ **N'encombrez pas les lignes téléphoniques**



## Pour donner l'alerte

- **Pompiers** : 18 depuis un fixe ou un mobile, 112 depuis un mobile
- **Samu** : 15 depuis un fixe ou un mobile, 112 depuis un mobile
- **Police** : 17 depuis un fixe ou un mobile



Document réalisé par la Ville de Montlouis, service environnement et risques naturels, en partenariat avec la région Centre. Document validé par la préfecture d'Indre-et-Loire, service interministeriel de défense et de protection civile. Juin 2009.